



Déclaration liminaire CGT, CST central du 13 septembre 2024

Madame la Présidente,

La CGT Ville de Paris a observé que le service public a excellé durant les Jeux Olympiques et Paralympiques grâce aux ressources mises en place par la Maire de Paris et l'investissement de tous ses agents. Il est crucial de maintenir cet effort et même de l'amplifier. Les Jeux de 2024 à Paris ont encore démontré que lorsque les moyens du service public sont bien adaptés aux besoins réels des usagers, cela bénéficie à l'ensemble de la société.

Malgré la nomination de Monsieur BARNIER en tant que Premier ministre, la Maire de Paris, issue du bloc politique dit « de gauche », a l'opportunité de continuer à appliquer ce principe localement pour le bien-être des Parisiennes et Parisiens, en améliorant durablement la qualité du service public. Pour la CGT, cela implique de prendre en compte le bien-être des agents, ce qui nécessite une révision de la grille salariale avec un salaire minimum de 2200 euros brut par mois (avec un point d'indice à 6 euros), la remunicipalisation de toutes les tâches actuellement confiées au secteur privé, l'arrêt immédiat de toute privatisation, le recrutement sous statut et la titularisation de tous les emplois précaires.

La CGT a toujours revendiqué la prime de 1900 euros pour tous les agents titulaires et contractuels, en reconnaissance de leur contribution au bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques, que ce soit avant, pendant ou après l'événement. Cela constituerait un geste fort de la part de l'exécutif parisien envers ses agents.

Par ailleurs, la CGT exige le maintien de la prime annuelle dite « APS », obtenue par la lutte en 2007, qui doit être détachée de la santé, car à l'origine elle visait à augmenter le pouvoir d'achat. Cette prime devrait être accordée sans condition à tous les agents et réévaluée chaque année en fonction de l'inflation.